

FERMETURE DES ROUTES
MOUSTIQUE TIGRE
FORÊT
ARNAQUE À DOMICILE
COMPTE RENDU DU CONSEIL
FCT
LE GÉNÉRAL GUISAN À THIERRENS

N°30 - MAI 2022 N°30 - MAI 2022

N°30 - MAI 2022

N°30 - MAI 2022

N°30 - MAI 2022

N°30 - MAI 2022

N°30 - MAI 2022

N°30 - MAI 2022

N°30 - MAI 2022

N°30 - MAI 2022

N°30 - MAI 2022

LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ

LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ

Chères habitantes et chers habitants de Montanaire,

Voilà une année que j'ai le plaisir de siéger à la Municipalité.

L'aventure a commencé par hasard, un samedi de février 2020, à ski aux Crosets. Au cours d'une discussion avec Thierry Devallonné, municipal, je lui ai demandé si tous les membres de la municipalité se représentaient aux élections prochaines. Lui-même quittait et cherchait quelqu'un pour le remplacer. Je ne m'attendais pas à pareille réponse.

L'année s'est écoulée, la réflexion a mûri et j'ai pensé que finalement, je pourrais me lancer. Après avoir récolté des informations auprès des deux démissionnaires, je me sentais assez proche, comme diététicienne, des dicastères de Véronique Gilliard (santé, affaires sociales, petite enfance, cimetières, police et protection civile).

Concernant la santé, j'ai eu le plaisir de reprendre le projet de l'installation des défibrillateurs dans la commune ainsi que l'organisation des formations au massage cardiaque et à l'utilisation des appareils. La Municipalité a décidé d'offrir ces cours à la population de Montanaire, afin qu'un grand nombre de personnes soient formées. Les ateliers de sensibilisation à la réanimation ainsi que les formations complètes de 3 heures BLS AED ont rencontré un vif succès, puisque ce sont près de 150 personnes qui y ont participé. Afin de maintenir les connaissances à niveau et de renouveler les certificats, les formations seront proposées tous les deux ans.



Cécile Crisinel Favre Municipale

Un autre projet me tient à cœur et je profite de cet édito pour vous en faire part : il s'agit de la labellisation de Montanaire « **Commune en santé** ».

Selon l'OMS (1946), la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La promotion de la santé, c'est encourager les saines habitudes de vie et proposer un environnement et des conditions de vie adéquates. En tant qu'autorité et lieu de vie, la commune peut influencer favorablement la santé et la qualité de vie de sa population.

Qu'est-ce que le label « Commune en santé » et quels sont ses objectifs ?

- Renforcer les compétences des communes en promotion de la santé
- Valoriser les mesures favorables à la santé déjà existantes
- Inciter les communes à développer ou mettre en œuvre de nouvelles mesures
- Ancrer et pérenniser ces mesures sur le long terme

Le label a été développé en Valais puis repris par les cantons de Vaud, du Jura, de Genève, et de Fribourg. Dans le canton de Vaud, il est coordonné par Promotion Santé Vaud (ProSV) à Unisanté.



Dans le cadre du label « Commune en santé », 6 domaines d'action ont été identifiés : Politique communale, Offre de loisirs, Famille et solidarité, Ecole, Santé au travail et Espaces publics. Chacune des mesures (déjà existante ou à mettre en œuvre) est classée dans l'un des six domaines mentionnés.

Espaces publics

Ce domaine comprend les mesures qui visent à réduire les influences physiques et chimiques nocives (bruit/fumée), à maintenir ou améliorer les ressources

naturelles (eau/air/forêt) ou créer des installations favorables à la santé sur le territoire communal.Par exemple les places de jeux, les parcours didactiques du Bois des Brigands, les refuges, l'aménagement des routes communales avec du goudron anti-bruit, les infrastructures sportives ou l'installation de défibrillateurs dans les villages.

Santé au travail

Cela englobe toutes les mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées au sein de plusieurs entreprises.

École

Le domaine « École » comprend les mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées à l'école comme par exemple la participation aux camps de ski ou camps d'été, le canapé forestier, la caravane dentaire.

Politique communale

Cette catégorie comprend les mesures témoignant d'un engagement des autorités communales en faveur de la promotion de la santé. Par exemple subventions et soutien aux sociétés locales.

Offre de loisirs

Ce domaine fait référence aux installations, animations ou offres de loisirs visant à améliorer la santé des habitant.e.s ou favoriser les liens sociaux.

Famille et solidarité

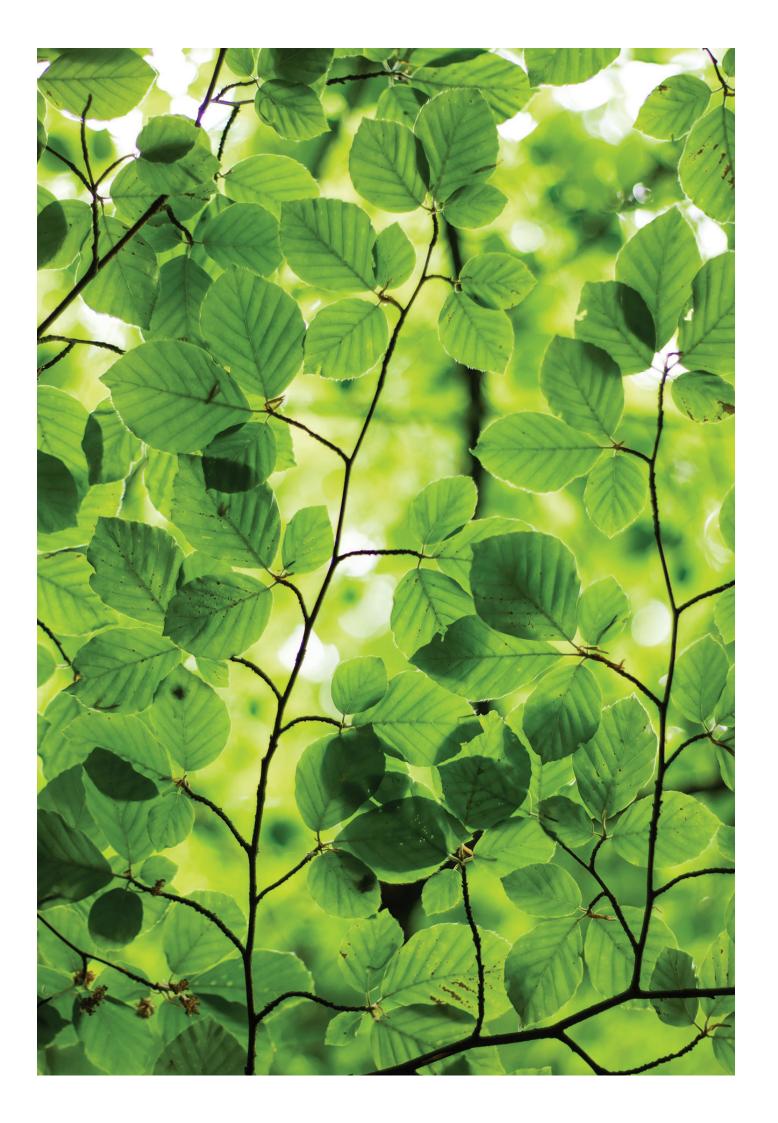
Les actions concernées par cette catégorie sont des mesures à caractère social par exemple : organisation du repas des aînés de la commune, participation financière pour les activités artistiques et sportives des enfants et adolescents.

Les étapes de labellisation sont les suivantes :

- Il y a d'abord une prise de contact par la commune avec la coordination du label: dans le canton de Vaud, il s'agit d'Unisanté (Centre universitaire de médecine générale et santé publique-Lausanne). Puis une rencontre est organisée afin d'expliquer le concept et répondre aux questions de la commune.
- Ensuite il s'agit de faire un inventaire des mesures existantes et de les classer selon les 6 domaines d'action.
- Une fois terminé, la coordination du label procède à l'analyse des données et valide les mesures proposées.

L'obtention du label est gratuite et les bénéfices pour la commune sont les suivants : être une commune engagée dans la santé, avoir une vision d'ensemble des actions en promotion de la santé, participer à un réseau de communes en santé (dans le canton de Vaud, 15 communes sont labellisées depuis 2015 dont Lausanne, Château d'Oex, Bussigny ou Bercher par ex.), et améliorer la qualité de vie de la population.Nous n'en sommes encore qu'au début du processus de labellisation, nous vous tiendrons au courant des différentes étapes.

En attendant je vous souhaite, à toutes et tous un bel été.

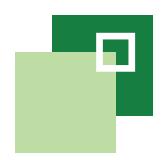


FERMETURE DES ROUTES	6
AVANCÉE DES TRAVAUX DU FUTUR SITE SCOLAIRE	6
BALADES	7
MOUSTIQUE TIGRE : NE L'INVITONS PAS À L'APÉRO !	7
CRÉATION D'UNE LISIÈRE ÉTAGÉE	8
LES TAS DE BRANCHES EN FORÊT	9
UNE ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE DANS LA RÉGION	12
CHALEUR EN VOITURE: DANGER!	12
ATELIER D'ART	13
ARNAQUE À DOMICILE	13
CONCERT	13
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL	14
JE SUIS L'ANCIENNE	15
NOUS SOMMES UN CLUB PAS COMME LES AUTRES	16
LA PETITE HISTOIRE	18

FERMETURE DES ROUTES

Le gros des travaux de réfection des routes sont maintenant terminés à Thierrens. Deux nouvelles phases de travaux sont prévues dès mi-juillet, à la route de Moudon, ainsi qu'à la rue du Collège. Des fermetures de routes sont nécessaires pour la pose des nouveaux tapis bitumineux.

Les dates de ces travaux sont fixées sous réserve des conditions météorologiques. Ces phases sont illustrées sur les plans ci-dessous :

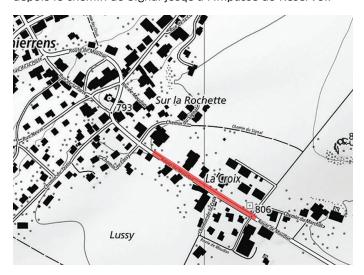


PHASE 1:

DU LUNDI 18 AU VENDREDI 22 JUILLET 2022

Fermeture de la route de moudon

depuis le chemin du Signal jusqu'à l'impasse du Réservoir

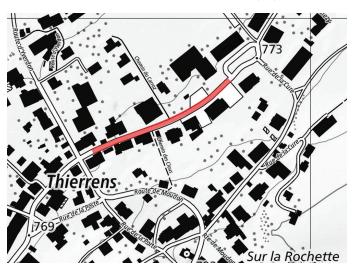


PHASE 2:

DU LUNDI 25 JUILLET AU VENDREDI 5 AOÛT 2022

Fermeture de la rue du collège

L'accès au centre médical restera en tout temps possible.



AVANCÉE DES TRAVAUX DU FUTUR SITE SCOLAIRE

JANVIER 2022

TERRASSEMENT DU SOL





AVRIL 2022

CONCEPTION DU RADIER (PREMIÈRE DALLE)









BALADES

EN MANQUE D'IDÉES POUR VOS FUTURES BALADES?

La page **«Balades dans la région»** sur notre site (**www.montanaire.ch**) risque de vous intéresser. Elle regroupe plusieurs idées de balades à faire dans la région et d'outils pour en trouver. Connaissez-vous « Geocatching » ou l'application «Moudon Echallens Régions:Guide»?

SAVOIR SE COMPORTER EN FORÊT

Les 9 commandements pour se balader en forêt:

- Mon chien, je tiendrai en laisse *
- · Le silence et la lenteur j'aimerai
- Sur les chemins et sentiers je resterai
- Ni traces, ni déchets, je laisserai
- Avant de faire un aménagement permanent (tremplins, canapés forestiers, etc...), je me renseignerai
- Les zones de travaux (abattage d'arbres, exploitation sylvicoles, etc..), je n'emprunterai pas
- Des risques encourus, je serai conscient.
- Branches, fruits et champignons: en quantité raisonnable je ramasserai
- La quiétude de nuit, je respecterai





* Loi sur la faune

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune entrée en vigueur le 1er juillet 2019, prévoit, l'obligation de tenir les chiens en laisse **du 1er avril au 15 juillet**. Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricole. Le règlement d'application comprend également la possibilité de dénoncer les propriétaires de chiens non tenus en laisse en forêt durant cette même période.

MOUSTIQUE TIGRE: NE L'INVITONS PAS À L'APÉRO!

Prévention contre le moustique tigre par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

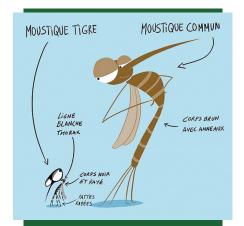
Le moustique tigre fait partie des espèces envahissantes non indigènes susceptibles de s'installer dans le canton en raison du changement climatique. Il est déjà largement présent dans les pays voisins. En Suisse, il s'est installé au Tessin et a été récemment identifié en Suisse romande à Monthey et à Genève.

L'arrivée de températures estivales est favorable à l'installation et à la prolifération du moustique tigre. S'agissant d'un insecte extrêmement désagréable, capable de piquer en nuées, de manière répétée et en plein jour, mais aussi d'un vecteur potentiel de maladies tropicales telles que la dengue, la maladie à virus zika et le chikungunya, son installation doit être freinée.



Le département de la santé et de l'action sociale (DSAS) relance sa campagne estivale de prévention. Avec le slogan «ne l'invitons pas à l'apéro», qui rappelle que l'insecte gêne fortement les activités de plein air, le public est appelé à freiner son installation par quelques gestes simples :

- Signaler tout moustique actif de jour auprès de www.moustiques-suisse.ch avec si possible une photo de bonne qualité.
- En cas de capture d'un spécimen, le conserver bien protégé pour éviter l'écrasement. Celui-ci peut être demandé par la suite pour permettre l'identification formelle par les experts.
- Supprimer tous les lieux favorables pour ses œufs, c'est-à-dire veiller à vider les petits volumes d'eau (coupelles d'eau, vieux pneus, trous dans les murs, récipients abandonnés non couverts, arrosoirs, etc).



Plus d'informations sur: www.vd.ch/moustique-tigre

Les autorités se chargeront de la lutte biologique contre les larves.

LUTTE EFFICACE ET LOCALE

La lutte à l'échelle cantonale est utile et efficace. Elle se base sur l'une des caractéristiques de cet envahisseur : son très petit périmètre de vol qui limite son extension. Pour se déplacer jusqu'à nous, il a pris les transports motorisés, tels que camions et voitures. Ainsi, les efforts de surveillance et de lutte donnent des résultats dans le voisinage immédiat. La lutte préventive est d'autant plus importante qu'une fois installé, le moustique tigre est tenace : ses œufs sont capables de survivre à des mois de froid et de sécheresse.

CARTE D'IDENTITÉ D'UN INSECTE INDÉSIRABLE

Le moustique tigre est visuellement différent de nos moustiques endémiques : très petit, à rayures blanches et noires sur le corps et les longues pattes, il vole comme un bombardier silencieux, plus lent que les autres. Il se reproduit dans les petites collections d'eau (coupelles de jardin, vieux pneus, trous dans les murs, gouttières), d'environ 1 cm de profondeur, de préférence en milieu urbain.

CRÉATION D'UNE LISIÈRE ÉTAGÉE

A OUOI CA SERT?

INTÉRÊT ÉCOLOGIOUE D'UNE LISIÈRE ÉTAGÉE ET ÉCLAIRÉE

Elle offre une grande variété d'habitats qui accueille de nombreuses espèces végétales et animales. Les espèces animales y trouvent un abri et de la nourriture. Certaines espèces sont propres aux lisières et d'autres passent une partie de leur cycle vital dans ces écotones (zone de transition écologique entre 2 écosystèmes).

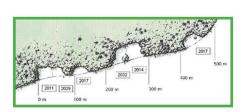
Les lisières forestières constituent des éléments de liaison dans les réseaux écologiques qui mettent en relation les différents milieux naturels du territoire. Elles jouent ainsi un rôle primordial dans la conservation de la biodiversité, en atténuant les effets de la fragmentation des habitats.

Une lisière étagée est composée de trois zones

- L'ourlet herbacé : bande de prairie d'une largeur de 5 à 10 m (minimum 3 m), servant de zone tampon entre le milieu ouvert et la ceinture buissonnante.
- La ceinture buissonnante : buissons à fleurs, à fruits, à épines (1 à 6 m de haut) et petit arbres (6 à 20 m de haut) occupant une largeur de 5 à 10 m.
- Le manteau forestier : bande boisée faisant la transition entre la ceinture buissonnante et le massif forestier, constituée par de petits et grands arbres de lumière (exemple : le chêne, le bouleau, l'alisier).



Manteau forestier

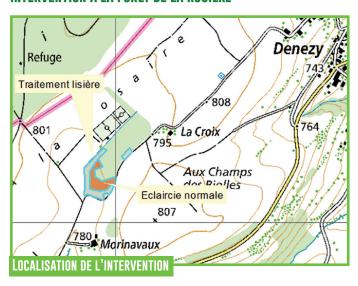


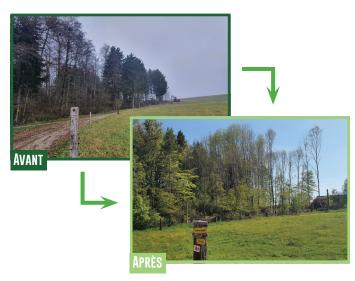
L'ÉTAT VISÉ LORS D'UNE INTERVENTION EST DE CRÉER:

- Une morphologie : la lisière doit être étagée et présenter un front sinueux et irrégulier, tout en respectant les arbres monumentaux et les arbres-habitats présents en lisière.
- Un ourlet herbacé : riche en espèces (herbes et graminées indigènes).
- Une ceinture buissonnante : riche en espèce indigènes.
- Un manteau forestier : présenter une grande variété d'arbres indigènes et un panel élargi de classes d'âge.
- Des petites structures : une multitude de petites structures différentes (bois mort en tronc et amas de branches, gouilles, des fossés de ronces) doivent être présentes dans les différentes zones de lisières étagées.

ET À MONTANAIRE ON FAIT OUOI?

INTERVENTION À LA FORÊT DE LA ROSIÈRE





- La surface totale traitée est de 1.46 hectares (le traitement lisière est de 0.82 ha et l'éclaircie normale est de 0.64 ha).
- Le volume de bois exploité est de 136 m3.
- Une éclaircie normale signifie qu'on détermine une tige d'avenir et qu'on la met en lumière par la coupe de ces concurrents directs qui empêchent son développement.

COÛTS DE L'INTERVENTION FORESTIÈRE

Pour diminuer les frais d'exploitation, la coupe de bois a été mécanisée avec une récolteuse. Les forestiers-bûcherons ont réalisé le reste des travaux forestiers (sélection des buissons et arbres à favoriser, remise en état).

Une plantation d'appoint a été réalisée sur la zone traitée ceci afin d'améliorer le mélange. Les essences plantées sont : le cerisier (9 pièces), le châtaignier (18 pièces) et l'alisier torminal (9 pièces). Le coût se monte à CHF 1'051.-

Le bois coupé a été valorisé sous différents assortiments :

- 32 m3 de billons résineux qui ont été valorisés à la scierie Zahnd.
- 28 m3 de bois de feu qui ont été valorisés par un privé de la commune.
- 76 m3 de bois feuillu / résineux qui ont été valorisés sous forme de plaquettes pour alimenter un chauffage à distance.

Le coût total de l'intervention forestière se chiffre à CHF 8'320.- / TTC. La recette des bois se chiffre à CHF 7'060.65.-La subvention se monte à CHF 5'166.-

Source: Directive RPT 2020-2024 Biodiversité en forêt



Raison	Prix en CHF/M ³
Récolteuse	33.97 CHF
Aide abattage	4.23 CHF
Câblage	2.06 CHF
Débardage	16.53 CHF
Total :	56.79 CHF

LES TAS DE BRANCHES EN FORÊT, CE N'EST PAS DU «CHENIT»!

Que se passe-t-il dans nos forêts? Faudrait-il mieux les nettoyer? Et les cheveux de glace, vous connaissez?

Le visage de nos forêts change. Tempêtes, sécheresse, ravageurs mettent les arbres à rude épreuve et exigent une exploitation adaptée aux circonstances. parfois intensive. On peut voir, ci-et-là, des opérations de bûcheronnage se poursuivre depuis le printemps. Leurs traces ne passent pas inaperçues, sous forme de piles de grumes et de tas de bois-énergie le long des chemins. Et puis, il y a ces branchages laissés épars au pied des arbres. Faudrait-il et vaudrait-il mieux nettoyer la forêt? Tout le monde n'apprécie pas de voir des branches par terre. Certains promeneurs les considèrent comme du désordre ou comme le résultat d'un travail négligé. Or, ces branches sont intentionnellement laissées au sol ou grossièrement entassées. Elles offrent en effet le gîte et le couvert à quantité d'animaux, de plantes et de champignons. En outre, ces amas restituent peu à peu de précieux éléments fertilisants à la terre, grâce à la décomposition des feuilles puis du bois par les microorganismes. En outre, les branches contribuent à protéger le sol du vent, des intempéries et d'une pression excessive. On les utilise aussi pour protéger les couloirs de débardages, les «layons» comme les appellent les bûcherons, où circulent les engins forestiers.









Plus de branches à terre, plus d'oiseaux dans les airs

Plus de 40 pourcents – 25'000 bien comptées – des espèces animales et végétales présentes chez nous trouvent leur habitat en forêt. Les oiseaux profitent aussi d'une sylviculture plus proche de la nature. Selon la Station ornithologique de Sempach, en forêt, les effectifs d'oiseaux ont crû de 20 pourcents depuis 1990. Par contre, scolytes et autres bostryches ne peuvent se multiplier dans les branchages; leurs écorces trop fines et sèches ne permettent pas à ces ravageurs de se reproduire. Les propriétaires de forêts et les forestiers exercent d'autre part une surveillance constante sur l'évolution de ces insectes.

A propos d'observation: en hiver peuvent apparaître de curieuses formations sur des branches mortes, des cheveux de glace. Regardez autour de vous lorsque vous irez en forêt par des températures légèrement en dessous de zéro! Peut-être en verrez-vous de ces étranges filaments qui rappellent la barbe-à-papa. Vous trouverez l'explication de ce phénomène de la nature, avec des illustrations et bien d'autres informations sur l'univers forestier, sur le site internet de ForêtSuisse www.foretsuisse.ch.

UNION 23 dévoile ses premières animations

La commission animation révèle ses premières activités en sollicitant l'engagement des sociétés locales, des habitant·e·s et des groupes de notre région.

Ensemble nous pouvons créer et vivre de bons moments.

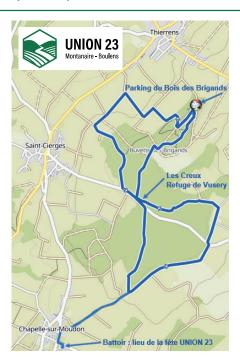
La boucle

Pour faire découvrir notre belle région au reste du Canton, une promenade reliera le battoir de Chapelle-sur-Moudon, lieu de la fête UNION 23 au Bois des Brigands. Les visiteurs déambuleront sur un circuit d'une dizaine de kilomètres entre Alpes et Jura. Les branches de cette boucle, en forme de huit, se croisent aux Creux à St-Cierges. Elles peuvent donc se parcourir en entier ou en demi-boucle d'environ 5 kilomètres chacune.

L'inauguration se déroulera le dimanche 25 septembre 2022, dès 11h00, aux Creux à St-Cierges, vers le refuge de Vusery, sous forme d'un immense « pique-nique sur l'herbe ». Chacun apportera sa nourriture, ses boissons et son matériel pour s'installer.

Vous rejoindrez la boucle par vos propres moyens et selon vos envies : en boguet, à cheval, en tracteur, en échasses, en fusée, ... Soyez créatif ve s !

Pour vivre nos premiers souvenirs communs UNION 23, réservez le dimanche 25 septembre pour un « pique-nique sur l'herbe »!



La performance

« Le Friend's Band » de Neyruz-sur-Moudon, le chœur mixte « L'Aurore » de Chapelle-sur-Moudon, le chœur mixte « La Voix des Campagnes » de Thierrens, l'ensemble vocal « Les Vagabonds » et les habitant·e·s souhaitant vivre une aventure musicale se réuniront dans l'année à venir pour apprendre 4 chansons populaires, entrainantes et festives. Ce répertoire musical sera présenté le mercredi 7 juin et le samedi 10 juin 2023, lors de la fête UNION 23.

Les répétitions musicales se dérouleront le mercredi soir au collège de Neyruz-sur-Moudon. Si vous jouez d'un instrument (cuivre), ralliez le Friend's Band pour cette occasion. Le président, Thierry Vallon (tvallon84@gmail.com, 078 850 11 84) attend votre appel.

Les répétitions des chœurs auront lieu au Battoir de Chapelle-sur-Moudon de 20h00 à 22h00, aux dates suivantes :

- Mardi 1^{er} novembre 2022
- · Lundi 5 décembre 2022
- Mercredi 11 janvier 2023
- Mardi 7 février 2023
- Lundi 6 mars 2023
- Mercredi 5 avril 2023
- Vendredi 5 mai 2023
- · Lundi 5 juin 2023 générale sur place

Chaque répétition sera dirigée par l'une des 3 directrices : Florence Grivat Favre, Annie Dufresne ou Christel Roulin. Des audios seront proposés pour soutenir les chanteurs dans l'apprentissage.

Saskia Bessire (<u>saskia.bessire@gmail.com</u> 079 286 95 06) est à disposition pour répondre aux questions.

Vous avez envie de chanter? Rejoignez la performance!

Nous vous attendons lors de la première répétition des choeurs le 1er novembre prochain.

Je partage ma passion

Durant les 5 jours de fête, les sociétés locales, les habitant es et les groupes formés pour l'occasion pourront présenter leurs productions, montrer leurs passions sous forme d'exhibitions ou de mini-spectacles d'une durée de 15 à 20 minutes.

Ils auront à disposition un lieu de présentation, une scène, de la sonorisation avec une

personne de référence et de la lumière. Les productions pourront avoir lieu à plusieurs reprises (plusieurs jours et/ou plusieurs fois le même jour).

C'est l'occasion de se jeter à l'eau, d'oser se présenter en public, de faire de la publicité, de remercier les spectateurs, de créer un nouvel événement.

Inscrivez-vous auprès de Nathalie Renaud (nath.renaud@bluewin.ch 079 333 62 44).

L'afterschool

Vendredi 9 juin 2023, dès 16h00, les enfants seront convié∙e∙s pour un goûter sur le site de la fête UNION 23. Toute une série d'activités leur seront concoctées: jeux, parcours, courses, bricolages, spectacles, défis, etc.

Votre société est intéressée pour faire découvrir ses activités à des enfants. C'est l'occasion de mettre en avant votre passion et aussi une manière de recruter.

N'hésitez pas, proposez une animation pour l'afterschool! Laetitia Tenthorey (<u>charletlaetitia@bluewin.ch</u> 076 335 86 21) attend vos suggestions.

Alors, vous avez envie de faire des rencontres, de vivre une expérience inoubliable, n'attendez plus et rejoignez-nous!

UNE ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE DANS LA RÉGION : L'ARASPE

A un moment donné de votre vie, vous aurez peut-être besoin d'une allocation de sécurité sociale. Comment savoir quel est votre droit et à quelles prestations (aide sociale et/ou assurances sociales) pouvez-vous prétendre ? Les professionnel·le·s de l'ARASPE sont à votre disposition pour répondre à vos questions, vous soutenir dans vos démarches et analyser vos droits.

L'ARASPE est une association régionale intercommunale qui offre des prestations d'aides financières et d'assurances sociales, de l'appui social (conseil personnalisé et orientation) et administratif (gestion des papiers administratifs). Deux bureaux sont à votre disposition le Centre social régional (CSR) et l'agence d'assurances sociales (AAS).

Si vous êtes sans revenu ou que vos revenus sont insuffisants, vous pouvez bénéficier, à certaines conditions, d'une aide financière, appelée Revenu d'insertion (RI), afin de subvenir à vos besoins, de payer votre loyer et les factures courantes. Le Centre social régional (CSR) est compétent pour l'octroi du RI. Il offre également un accompagnement de soutien adapté et offre une large palette de mesures d'insertion adaptées à votre situation.

L'agence d'assurances sociales (AAS) est, quant à elle, à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans les démarches pour obtenir des prestations d'assurances sociales notamment obtenir une rente de retraite AVS, de veuvage, d'orphelin, un subside à l'assurance-maladie, les prestations complémentaires AVS/AI, les prestations familiales (allocations familiales, avance sur les pensions alimentaires, prestation complémentaire pour familles, allocation de maternité) ou encore la rente-pont dans l'attente d'une rente AVS.

Notre expérience nous montre qu'il n'est pas rare que des citoyen·ne·s pensent ne pas avoir droit à une prestation alors qu'au contraire, ils pourraient y prétendre.

Saviez-vous que :

- Vous pouvez venir au CSR, si vous êtes un·e jeune sans formation entre 18-25 ans ; si vous êtes propriétaire immobilier mais sans revenu ; si vous êtes en fin de droit chômage ?
- Vous pourriez bénéficier d'un subside maladie (complet ou partiel) même en ayant un salaire? Ou encore que vous pourriez bénéficier des prestations complémentaires à une rente AVS/AI étant propriétaire d'un logement?
- Vous pourriez bénéficier de prestations ponctuelles pour famille si vous avez une famille et faites face à une facture qui pose problème dans votre budget ; si vous êtes au chômage et vous ne pouvez pas toucher l'allocation de naissance prévue par les allocations familiales pour votre nouveau-né ?

N'hésitez pas à vous rendre dans les bureaux de l'ARASPE, les professionnel·le·s qui y travaillent répondront à toutes vos questions sans jugement et respectant la confidentialité. Vous pouvez également transmettre cette information à votre entourage qui pourrait en avoir besoin.

Plusieurs guichets sont à votre disposition en fonction de votre domicile. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site: www.araspe.ch. Vous pouvez aussi contacter l'agence d'Echallens par téléphone au **021 622 75 55**

CHALEUR EN VOITURE: DANGER!

A partir d'une température extérieure de 15°C déjà, laisser votre chien enfermé dans une voiture peut s'avérer mortel: sous l'effet des rayons du soleil, la température dans l'habitacle peut vite dépasser 50°C.

Laisser les vitres entrouvertes ne suffit pas à rafraichir suffisamment le véhicule. En quelques minutes, un chien qui attend dans ces contiditions peut être victime d'un coup de chaleur mortel. Le soleil tourne (et avec lui, l'ombre), une voiture garée à l'ombre se retrouve rapidement sous un soleil de plomb.



Les chiens n'aiment pas la chaleur!

Durant les grosses chaleurs estivales, ne laissez pas votre chien dans votre voiture en stationnement. Lors de vos déplacements, placez si possible votre chien à l'abri du soleil direct. Des vitres teintées (il existe des films teintés à poser soi-même) ou des pare-soleils fixés pas des ventouses permettent de filtrer les rayons. Attention: même avec une climatisation en marche, il se peut que la chaleur à l'arrière du véhicule soit trop élevée pour votre compagnon à quatre pattes.

Pour plus d'informations: Susy Utzinger fondation pour le bien-être des animaux www.susyutzinger.ch

Téléphone: 052 202 696 69

ATELIER D'ART

Par Odile Jolyt

Artiste peintre et enseignante spécialisée, pour TDH/A et Autisme, j'anime des ateliers, à objectifs thérapeutiques et artistique dans différentes institutions, pour un public de 7 à 97 ans.

L'atelier, situé dans l'ancien collège est calme et lumineux et je vous accueille dans une ambiance de détente de création et de ressourcement.







Vous pourrez vous exercer à différentes techniques : aquarelles en couche sur couche, pastels secs, gouaches, acryliques, peinture sur soie, en technique batik, et même sculpture en fil de fer.

Pour de plus amples renseignements et un contact, appelezmoi, je vous invite pour un moment convivial autour d'une collation pour faire plus ample connaissance.

079.752.83.84 Odile.jolyt@gmail.com Route de Prévondavaux 2 1410 Denezy

ARNAQUE À DOMICILE

Le retour des beaux jours s'accompagne souvent de celui des services à domicile, par exemple des nettoyages de façades, toits et volets de maisons individuelles. Ils sont très souvent proposés par des personnes itinérantes.

Les aînés sont la principale cible des arnaqueurs qui proposent des tapis ou des travaux d'entretien à des prix beaucoup trop élevés. Or, le travail n'est jamais conforme à la prestation convenue. Il peut même causer des dégâts importants sur la faune et la flore. Par exemple, avec de la pollution à l'eau de Javel.

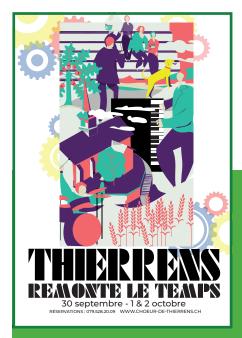
De plus, il arrive que les auteurs en profitent pour dérober de l'argent et des objets de valeur. Ils peuvent aussi s'éclipser avant d'avoir commencé le travail, mais par contre pas avant d'avoir eu une avance sur leur paiement.

NOS CONSEILS:

- Ne laissez pas entrer des inconnus chez vous! Un ouvrier doit avoir pris rendez-vous avant de venir dans votre habitation.
- Sauf avis préalable en bonne et due forme ou confirmation d'une entreprise reconnue, refusez toute proposition, aussi avantageuse soit-elle en apparence.
- En cas de doute, exigez les coordonnées de l'entreprise et renseignez-vous tout de suite auprès de la société indiquée.
- N'entrez pas en matière avec ces personnes même pour discuter; le dialogue sert à vous distraire!
- Fermez toujours votre porte à clef, que vous soyez chez vous ou non.
- Ne conservez à votre domicile qu'un minimum d'argent et d'objets de valeur.
- Si vous faites l'objet d'une demande douteuse, relevez le maximum de détails et signalez rapidement le cas à la police via le 117.
- Parlez-en autour de vous, en particulier aux aînés de votre entourage.

Source: votrepolice.ch

CONCERT



Ouand et où?

30 Septembre et 1^{er} octobre - 19:30 2 Octobre - 17:30 A la grande salle de Thierrens

Par qui?

Le choeur mixte de Thierrens

<u>Direction:</u> <u>Texte et mise en scène:</u>

Annie Dufresne Gérald Morier-Genoud et Gaëtan Bussy

Et encore?

1 bouteille de vin offerte pour chaque réservation d'une table de 8

Cocktail de bienvenue 30 min. avant le spectacle

Réservation:

079.528.20.09

www.choeur-de-thierrens.ch

Adultes 45.-

Enfants 2.- par année d'âge jusqu'à 16 ans

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 MARS 2022

Par Chloé Crisinel Bettex

Cette 1ère séance du Conseil Communal de Montanaire de l'année 2022 s'est déroulée à la « Salle du Conseil », au 1er étage de l'ancien collège de Thierrens, sans restriction sanitaire. Le nombre de Conseillers présents (49) y.c vice-présidente, a permis d'atteindre le guorum et de délibérer valablement. L'assemblée a pris plusieurs décisions dont voici le résumé :

CONSEIL COMMUNAL DE MONTANAIRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE LUNDI 28 MARS 2022 À THIERRENS

LE CONSEIL DÉCIDE:

- D'approuver le préavis N° 01/2022 Thierrens rénovation de la villa communale, soit :
 - D'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de rénovation de la villa communale Rue de la Porte 10 à Thierrens :
 - D'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 345'000.-- ;
 - De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
 - D'amortir la somme totale de cet investissement, soit CHF 345'000.-- sur une période de 30 ans à raison de CHF 11'500.--, la première fois lors de l'exercice 2023.
- D'approuver le préavis N° 02/2022 Chapelle-sur-Moudon réfection du toit du Casino, soit :
 - D'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de réfection du toit du Casino à Chapelle-sur-Moudon;
 - D'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 95'000.--;
 - De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
 - D'amortir la somme totale de cet investissement, soit CHF 95'000.-- sur une période de 30 ans à raison de CHF 3'200.--, la première fois lors de l'exercice 2023.

En application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les décisions mentionnées ci-dessus peuvent faire l'objet d'un référendum.

Thierrens, le 28 mars 2022

Outre les préavis 1/2022 et 2/2022, étaient portés à l'ordre du jour un postulat, la création d'une commission du Conseil pour le PACom, deux rapports d'associations et quelques communications de la part de la municipalité.

Le postulat soumis au Conseil intitulé « pour une mobilité multimodale entre nos villages » a été déposé par le Conseiller M. Flavian Stoll et proposait d'élaborer un projet qui permette de relier nos villages, au cours des prochaines années, par des chemins praticables et sécurisés.

Le Conseil décide de refuser de remettre ce postulat à la municipalité par 28 voix contre 11 acceptations (abstentions 9). Néanmoins, la municipalité communique qu'elle est déjà attentive à cette problématique, notamment en parallèle à la réfection des chemins AF, et aimerait dans tous les cas nommer une commission municipale qui fera un état des lieux des chemins et des améliorations possibles.

Une nouvelle commission permanente a été nommée par le Bureau du Conseil Communal sur demande de la Municipalité. Cette Commission aura à étudier le futur préavis concernant la révision du Plan d'Affection Communal (PACom). La municipalité est occupée à la révision du PACom depuis la création de la fusion. Ce travail étant considérable, la municipalité a jugé utile que cette commission puisse prendre connaissance du dossier longtemps avant que le préavis soit soumis au Conseil, a priori l'année prochaine.

Le rapport de l'association d'épuration Coruz-Menthue (AECM) des villages de Naz, Dommartin et Peyres-Possens a été rendu par Monsieur Eric Gillard, conseiller communal à la suite de l'assemblée du 17 mars 22. En résumé, la Step a été exploitée normalement. Le conseil de l'AECM a décidé d'augmenter les émoluments perçus par séances pour les membres et le comité. Les montants des différents postes de charge des comptes 2021 sont très semblables aux années précédentes, avec une mauvaise surprise pour l'eau : à la suite d'un problème de compteur et de fuite d'eau, la facture a fortement augmenté. Les revenus proviennent de la participation des communes à raison de CHF 100.-par habitant. Les comptes sont bouclés avec un bénéfice de CHF 644.-. L'association n'a pas de dette et possède CHF 10'447.- de capital et CHF 37'000.- de fonds de réserve pour un total du bilan à CHF 52'889.-

Le rapport du groupement forestier et des forêts de Montanaire, a été rendu par Monsieur Bernard Pasche, conseiller communal. Il commence par relever la très bonne gestion des forêts par le garde-forestier Gaëtan Fässler qui a permis une diminution du prix de gestion par hectare. Information importante pour toute personne qui veut abattre du bois sur pied pour son propre usage ou pour en tirer profit, sur le territoire de Montanaire ou du triage : elle devra avoir suivi une formation obligatoire sur la sécurité avec la scie à moteur et à l'abattage. Les intéressés peuvent se faire livrer du bois de feu long et le travailler sans problème. Les propriétaires privés sont dispensés de ces obligations dans leurs propres forêts, mais en aucun cas ne peuvent aller abattre pour un autre propriétaire de forêt sans avoir réussi la formation précitée. Le prix du bois de feu a augmenté pour 2022. Communications de la municipalité, Madame Cécile Crisinel Favre, municipale, donne des informations concernant les abris PC, suite à une vingtaine de mails reçus de personnes inquiètes, depuis le début de la guerre en Ukraine. Le Canton de Vaud dispose de places suffisantes pour chaque personne du Canton. La Commune de Montanaire dispose actuellement de places pour environ 40% de sa population et un abri de 400 places supplémentaires est actuellement en construction sous l'extension du collège de Thierrens. L'organisation en cas de problème est effectuée par le Canton via la protection civile et sous ordre de la Confédération, qui définira où chaque personne doit se rendre. Il n'y a aucune mesure particulière à prendre pour le moment.

La Commune de Montanaire dispose d'un appartement de 4 pièces à St-Cierges qui sera mis à disposition de l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) dès juillet pour accueillir des migrants ukrainiens. L'EVAM prend en charge le loyer. En cas de question concernant l'accueil des réfugiés, un lien « vos questions sur l'Ukraine » est disponible sur le site internet de la Commune.

Monsieur Pascal Arbenz, municipal, informe que les travaux à Thierrens ont recommencé fin mars à la rue du Collège, et se finiront fin avril au parking du réservoir à la Rte de Moudon. Le tapis sera en principe terminé au 4 juillet 2022.

Contrôle des habitants : Offre d'emploi. La Commune cherche pour un remplacement de septembre 2022 à mars 2023, à un taux de 30%, une personne expérimentée dans ce domaine.

La prochaine séance du Conseil Communal est agendée au mardi 21 juin 2022, à la salle du Conseil Communal à Thierrens. Les séances sont ouvertes au public.

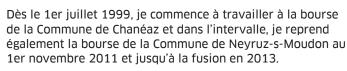
Je souhaite un joli printemps à tous les habitants de Montanaire.

JE SUIS... L'ANCIENNE

Chantal Reist

J'ai 60 ans, mariée et maman de 3 enfants dont une fille de 30 ans et deux fils de 28 et 26 ans et depuis février et décembre 2021, je suis une grand-maman comblée de deux petites filles adorables. Cela fait depuis décembre 1991 que je réside dans le village de Chanéaz. J'ai fait mon apprentissage à la Vaudoise Assurances à Echallens et Yverdon-les-Bains où j'ai travaillé pendant 15 ans jusqu'à la naissance de mon premier enfant. j'ai aussi travaillé dans l'entreprise de mon mari pour la tenue de la comptabilité et le suivi des débiteurs de 1996 à 2002.









Au 1er janvier 2013, je continue mon activité en temps que boursière à 40 % dans la nouvelle Commune fusionnée de Montanaire. J'officie également à 60% en qualité de releveuse de compteur auprès de la Romande Energie Moudon pendant 9 ans. Mon travail depuis la fusion, consiste à la gestion des 19 locaux à louer sur le territoire de la Commune de Montanaire et le planning des sociétés locales pour leurs répétitions, assemblées, manifestations etc. et toutes les réservations privées. Ainsi que la gestion du programme et la facturation de l'eau-épuration dont un peu plus de 900 compteurs et le suivi des révisions des citernes à mazout et diverses tâches.

NOUS SOMMES... UN CLUB PAS COMME LES AUTRES

FC Thierrens

Depuis 51 ans le FC Thierrens regroupe toutes les générations, effectivement nous comptons actuellement environ 150 membres juniors et 150 membres actifs. Le plaisir du ballon rond se partage dès l'âge de 7 ans jusqu'à l'aube de la retraite avec les séniors +50. Dans le monde entier la magie du foot est présente, car avec un groupe de personnes et un ballon la communication est possible.

Dans un mois nous allons fêter nos 50(+1) ans, est-ce l'entrée dans une certaine maturité? Peut-être mais je reste convaincu que le grain de folie est encore présent dans l'esprit de ses membres. Pour preuve le futur jubilé préparé avec passion et la reprise de nos Revues cet automne.

L'histoire a commencé le 7 février 1971 avec une équipe d'amoureux de notre sport qui a réussi la création d'un lieu mythique qu'est la Rosière avec son tournoi à 6. Puis vinrent les rues en Fêtes, la création du terrain au Grand-Marais suivi de ses vestiaires, sa buvette.



1991 - bastringue au coeur du village, spectacle, rue en fête en collaboration avec le Choeur-mixte.

1998 - Les Brigands, magnifique spectacle en pleine nature, accompagné de ses estaminets et également organisé conjointement avec le Choeur mixte.

2017 - arrive le troisième terrain qui se trouve être l'un des plus beaux gazons du canton. Accompagné par notre buvette de plus en plus active grâce à nos maîtres qui ne ménagent pas leur peine.

On ne peut parler du FCT sans mentionner la Revue du Foot. Annuellement(hormis une pause covid), la Revue nous apporte non seulement un grand soutien financier mais également une aventure humaine qui rythme nos soirées d'automne. Grâce à c't'équipe, l'énorme travail(presque annuel) est remis sur le tapis année après année. Sans cesse en mutation depuis plus de 40 ans, elle atteint un niveau très pointu sans perdre son âme de rassembleuse, favorisant les contacts humains de plus en plus importants dans notre ère numérique.

Alors si le coeur t'en dit, rejoins-nous sur ou à côté du terrain pour passer de bons moments conviviaux. Salutations

Joël Pidoux, président FCT

PROGRAMME DU 50+1 ÈME ANNIVERSAIRE

SPORT...

- La Course des Roches ouvrira les festivités le 10 juin avec un parcours en boucle autour du terrain du Grand-Marais.
- Le Tour de Jeunesse aura lieu en collaboration avec le 50ème du FCT le 11 juin.
- Vous souhaitez revoir de vieilles gloires? Mini tournoi des 50+ dans la matinée du 11 juin
- Pour les nostalgiques des tournois de la Rosière, un tournoi humoristique aura lieu le dimanche 12 juin avec la présence de Moudelmousik pour l'apéro. Les inscriptions sont ouvertes pour former votre équipe!
- Le tournoi féminin du 17 juin sera l'occasion de voir évoluer les joueuses de 1ère à 4ème ligue
- La journée du club aura lieu le 18 juin (matchs des juniors le matin et matchs des actifs l'après-midi)

CONCERTS...

Chaque soir, vous aurez l'occasion de voir un groupe local se produire. Il y a en aura pour tous les goûts avec notamment: Harasse Jazz Band, Accoustic Trip, Mouldemouzik, Karrybrack, Les Fleurs du Mâle, Krüüg

HUMOUR...

Bouillon nous proposera tout au long de la Fête, le spectacle «50 ans revisités par Bouillon» plein d'anecdotes et de souvenirs.

GASTRONOMIE...

Pendant la fête, une collaboration avec les restaurateurs de la région nous permet de vous proposer, sur 6 soirs, 6 menus différents au restaurant éphémère du 50ème. Les réservations sont possibles depuis le site du 50ème Sans réservation, pizzas, grillades, planchettes, crêpes....

PARTIE OFFICIELLE...

Les festivités se clôtureront avec un repas de gala concocté par Christophe Mazzieri et Jean-Marcel Riond. Les réservations sont également ouvertes.

Enfin, toute belle fête est impossible sans l'investissement des bénévoles. Que ce soit pour le service aux différents bars, les préparatifs de la fête, le stand de grillades, le service au restaurant ou à la buvette ou encore les rangements, nous avons besoin de vous. Si vous souhaitez participer à l'aventure et consacrer quelques heures à cette fête, les inscriptions sont possibles en ligne selon vos choix.

Nous nous réjouissions de vous retrouver au Grand-Marais les 10-11-12 / 16-17-18-19 juin 2022 pour fêter ce cap en toute convivialité.

Programme détaillé, inscriptions et repas **50eme.fcthierrens.ch**



LE MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION

Chères et Chers habitantes et habitants de Montanaire.

Initialement prévu en 2021, le 50ème anniversaire du FC Thierrens est maintenant sur les rails. Ce décalage causé par un virus dont on ne doit pas prononcer le nom, a quelque peu modifié le programme mais pas les principes d'un événement festif et centré sur les valeurs du club et de la région, l'amitié et la convivialité!

Cette fois pas de spectacle à caractère cantonal – l'équipe de la Revue le fait très bien et la fin de la pandémie a généré de nombreuses manifestations – mais un événement qui souhaite rassembler la population de Montanaire ainsi que ses proches voisins autour du foot, évidemment, mais également de la musique, de la gastronomie et de la fête. Ce décalage d'un an permet d'ailleurs de renforcer les synergies entre divers événements comme le 20ème anniversaire de la Course des Roches ainsi que le Tour de Jeunesse.

Amitiés, Alain Flückiger

50 ANS REVISITÉS PAR BOUILLON

Un demi-siècle de foot à Thierrens, ce n'est pas seulement les débuts romanesques à la Rosière, le Grand Marais et ses pelouses, ses buvettes, des victoires, des défaites, des titres des relégations. L'histoire du FCT c'est aussi des noms grands ou petits, des figures, des amis enlevés, des copines oubliant de vieillir, des comitards adulés ou critiqués, des éphémères ou des têtes d'ailleurs aux accents exotiques. Le ciment du FCT, dès sa création, ce sont ses activités extra-sportives, ses légendes sociétales semées par la nostalgie des anciens pour leurs petits-enfants. Le FCT, c'est ce fluide d'amitié, ce souffle chaud où on oublie les moments plus sombres.

L'histoire du FCT, en juin, avec des musiques douces, des clichés par René Crisinel, c'est les aventures qui ont forgé le béton du club : les voyages de Pâques pendant 20 ans, les chalets de l'hiver aux futurs mariages, le fameux tournoi à six pour la grande vague du foot romand, et la Revue immortelle pour oublier l'hiver.

Ce sont ces aventures, anecdotes, ces figures, ces souvenirs parfois secrets, qu'on vous racontera dans l'intimité, plusieurs fois par jour, avec les mots colorés de Bouillon, parfois un peu corsés et inédits.

Bouillon



LE COMITÉ D'ORGANISATION

Derrière: Jean-François Armand et Sébastien Rossier. Au milieu: Joël Pidoux(président du FCT), Olivier Perrin, Jimmy Corboud et Frédéric Lin (Président Course des Roches). Devant: Alain Flückiger (Président du comité du 50ème), Mathilde Chammartin et Jean-François Mazzieri.

de l'USL et sangria, tonelle.

PROGRAMME DÉTAILLÉ:

10.06 17:00 21:45 11.06 10:30 15:00 19:00	Course des Roches Concert Harasse Jazz band Trois matchs de vieilles gloires (50 ans et plus) Tour de jeunesse Restaurant éphémère tenu par le Chalet de Boussens Concert Acoustic Trip	15.06 19:00 16.06 19:00	Restaurant éphémère tenu par la Petite Auberge de Bioley-Magnoux Restaurant éphémère tenu par la Maison de Ville de Penthalaz (Greg) Concert les Fleurs du Mâle	18.06 8:30 11:00 11:30 13:45 19:00	Tournoi de foot juniors Food Truck «une crêpe et que ça pète» Apéritif du club Tournoi de foot des actifs Restaurant éphémère tenu par le Celebration Food Service (Echallens) Concert de Karrybrack (irish folk rock)
12.06 10:00 10:00 19:00	Tournoi humoristique à 6 Concert de Mouldemouzik Restaurant éphémère tenu par le Moulin d'Assens	17.06 18:30 19:00	Tournoi de foot féminin Restaurant éphémère tenu par L'Auberge de la Croix d'Or (Pailly) Concert de Kruug (métal)	L'histo	Repas de gala ES JOURS ire du FCT revisitée par Bouillon ienne buvette. Restauration, bar

LA PETITE HISTOIRE

La fête des mobilisés le 27 avril 1946 avec la présence du Général Guisan

Pour les services rendus au pays pendant les longues années de mobilisation, le 27 avril 1946, la commune de Thierrens offrait à ses soldats une modeste récompense. Cette manifestation décidée en séance du 17 octobre 1945 du conseil communal, était menée à chef par le comité de fête.

Le programme de la journée très bien étudié était établi depuis 12h30 et débutait par un rassemblement sur la place du Tilleul des soldats et invités (c.f. photo). Après la prise du drapeau, le cortège conduit par la fanfare du village parcourait les rues et prenait ensuite la direction du battoir où avait lieu la manifestation officielle. Successivement la fanfare, le choeur mixte, les éclaireurs et les enfants prêtent leur concours.

Cette manifestation se déroula en plein champ, parmi les arbres en fleur et connu le très grand privilège d'être honorée de la présence du chef de l'armée, le Général Guisan. Dans une brève allocution, en y ajoutant quelquefois un peu d'humour, il releva quelques faits sur sa vie de grand chef, des responsabilités qu'il a du assumer et les risques d'invasion que notre pays vécu. Il remercia aussi ceux qui directement ou indirectement contribuèrent à la sauvegarde de notre économie et surtout au ravitaillement du pays.

Commune de Thierrens Journée des Mobilisés

Vous êtes convoqué le samedi 27 avril 1946 pour la manifestation des Mobilisés, avec l'ordre du jour ci-contre. Tenue de sortie.

PROGRAMME:

12 h. 30 Rassemblement, Place du Billeul.

13 h. 00 Prise du drapeau.

13 h. 15 Formation du cortège.

13 h. 30 Cortège.

14 h. 00 Manifestation officielle en plein air ou au battoir.

- 1. Lever de drapeau.
- 2. Fantare.
- 3. Culle de M. le posteur Dittel.
- 4. Prière palriolique accompagné par la faufare.
- 5. Chanl des enfants.
- 6. Allocution de M. le Général Guisan.
- 7. Chœur mixle.
- 8. Allocution de M. le Syndic et Conseiller nal. Brochon.
- 9. €claireuses.
- 10. Distribution des plaquettes.
- 11. Chant des enfants.
- 12. Janfare.
- 13. Cantique suisse.
- 14. Remise du drapeau.
- 15. Collation pour soldats, invités, sociétés el enfants.

20 h. 00 Soirée récréalise au balloir.

Le Comité d'organisation.

RASSEMBLEMENT SUR LA PLACE DU TILLEUL POUR UN SERMON DU PASTEUR PIERRE PITTET ET LA PRIÈRE PATRIOTIQUE ACCOMPAGNÉE PAR LA FANFARE. A L'ARRIÈRE-PLAN SE TIENT LA MAISON DE JULES FAVRES (1898 – 1965).



M. le Pasteur Pittet prit la parole et apporta a tous des paroles de réconfort, tout en faisant remarquer l'immense privilège que nous avons eu d'être épargnés directement de la guerre dévastatrice. M. le syndic et conseiller national Brochon apporta aussi à son tour, au nom des autorités, ses remerciements aux soldats et à toute la population pour le surcroît de travail consenti pendant ces années où souvent les bras et les attelages manquaient.

Cette manifestation placée sous le patronnage de M. Héritier, président du comité d'organisation, se termina par la distribution des plaquettes et une collation. Le soir, une soirée récréative réunissait militaires et civils au battoir où chacun participait au verre de l'amitié offert et acclamait les différents orateurs et les productions des sociétés locales. Malgré les idées très partagées, cette manifestation a connu un plein succès et a laissé un excellent souvenir dans la localité.

Nous pouvons que remercier les organisateurs de cette belle journée qui n'ont rien négligé, sacrifié beaucoup de temps à établir un programme comme il convenait d'élaborer pour fêter la fin de cette guerre sanglante et de ces années troublées et pénibles.

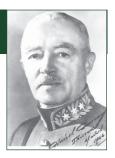
Provenant du PV du Conseil (pas de date mentionnée). Le président: A. Piot - Le secrétaire: H. Giroud

Chaque militaire ayant accompli 30 jours de service actif pendant les 5 années de mobilisation, domicilié dans la localité ce jour-là, avait droit à la plaquette illustrée du serment du soldat. Celle-ci a été décernée au Sergent Jean-Jacques Despont, incorproré à la cp. fus. mont. IV-8.



PHOTOGRAPHIE DÉDICACÉE DU GÉNÉRAL Guisan dédiée au Sergent J-J. Despont, Instituteur à Thierrens.

Henri Guisan est un militaire suisse né le 21 octobre 1874 à Mézières et décédé le 7 avril 1960 à Pully. Il est promu le 26 novembre 1927 par le Conseil fédéral, général commandant en chef de l'armée suisse. Il assure donc le poste de commandant de l'armée durant la seconde guerre mondiale.



© Les photos et le texte proviennent du livre «Fête des mobilisés et visite du général Henri Guisan» par Jean-Louis Martin - automne 2001. Ce livre est disponible à l'administration communale au prix de 25 CHF.

CONCOURS PHOTOS

La commune organise un concours de photographies!

Le principe est simple, il suffit de faire une belle photo qui a sa place dans le Montanaire Magazine, sur le site web et la page Facebook de la commune. D'ailleurs, n'hésitez pas à nous suivre: **@montanaire**.

Pour participer, la/les photos doivent respecter les règles suivantes :

- Avoir été prises après la publication du Magazine
- Avoir été prises sur la commune de Montanaire
- Être d'accord de céder les droits de publication/modification à la commune (même si la photo n'a pas été sélectionnée dans les 3 premières) Bien sûr, nous mettons les crédits du photographe.
- La photo doit être de bonne qualité (Minimum HD soit 1920x1080 px)
- Toute personne qui apparaît sur votre photo doit être au courant et d'accord de la possible utilisation de celle-ci.

Pour participer, envoyez un email à **actu@montanaire.ch** avec votre nom ou celui qui doit apparaître dans les crédits, l'endroit et la date de la prise de photo, ainsi qu'un numéro de téléphone. Sans cela, votre participation ne sera pas prise en compte.

Un prix de CHF 150.- en bon dans un commerce local sera offert à la meilleure photo qui apparaîtra sur les 3 supports cités, soit Facebook, site web ainsi qu'en 4ème de couverture du Montanaire Magazine.

> Coucher de soleil Thierrens © Christiane Crisinel



BIENVENUE À

Malcolm Perret

le 28 décembre à Martherenges

Maé Pasche le 4 février à Thierrens Roby Tanniger le 6 février à St-Cierges

JOYEUX ANNIVERSAIRE!



Monsieur Armand Forestier de Thierrens le 25 février 2022

Madame Gertrude Jacot de Neyruz-sur-Moudon le 12 mars 2022

CONSEIL COMMUNAL

La prochaine séance du Conseil communal se déroulera le mardi 21 juin 2022.

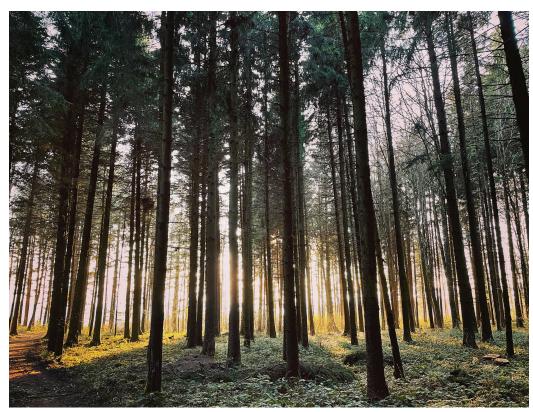
Tous ce que vous cherchez est sur le site de la commune: www.montanaire.ch

PROCHAINE ÉDITION

Le délai pour transmettre des annonces et articles est fixé au 30 juillet 2022 à transmettre à: actu@montanaire.ch

Le prochain Montanaire Magazine sera publié : fin août - début septembre

GAGNANTS DU CONCOURS PHOTO



Les Bourlayes
Forêt de Chapelle-sur-Moudon
© Alexandre Goumaz



Étang de St.-Cierges (avec le chêne de Montanaire au Ioin)
St-Cierges
© Elke Hofstätter Pasche



JEME Vue sur ThierrensThierrens
© Frédéric Lin